

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 30 octobre 2018**

Date de convocation	24 octobre 2018
Date d'affichage	24 octobre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	50 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 octobre à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Cherreau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÉQUE, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. José PLANS (représenté Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Michel DIVARET

**AVAP MONTMIRAIL : REPRISE DE LA PROCÉDURE COMMUNALE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine et notamment les articles L.642-1 à L.642-10 et D.642-1 à D.643-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE, dite « loi Grenelle II »),

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Montmirail en date du 6 mars 2015 décidant de la transformation de la ZPPAUP de la commune en AVAP,

Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2015-0009 du 24 avril 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Montmirail en date du 7 juillet 2017 décidant de confier à la Communauté de communes la poursuite de la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de poursuivre la procédure de transformation de la ZPPAUP de la commune de Montmirail en AVAP et la compléter au besoin et de mettre à l'étude la transformation de la ZPPAUP de la commune de Montmirail en AVAP.

DESIGNE au sein de la CLAVAP :

- Monsieur le Préfet,
- Un Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- Un Représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- 6 élus :
 - Monsieur Jean DUMUR, Maire,
 - Monsieur Joël MONCHATRE,
 - Madame Clotilde ROUFFORT,
 - Monsieur Christian VIDAL,
 - Monsieur Xavier DU HAYS,
 - Monsieur Michel LANDAIS, en sa qualité de Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,
- 4 personnes qualifiées :
 - Monsieur Alain POTTIER (Association Sauvegarde des Moulins),
 - Madame Stéphanie MAIGNAN (Association Mons Mirabilis),
 - Madame Valérie BOUVET-JEUNEHOMME (Petites Cités de Caractère de la Sarthe),
 - Monsieur Philippe GALLAND (Pays du Perche Sarthois),
- L'Architecte des Bâtiments de France (à titre consultatif).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DECIDE de définir les modalités de concertations suivantes :

- Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public et un registre seront mis à sa disposition à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et en mairie de Montmirail aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure ;
- Les documents de concertation seront également disponibles sur le site internet de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ;
- La parution d'articles et d'informations sur le site internet de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, ainsi que dans le journal municipal et le bulletin communautaire.

PREND ACTE que la commune de Montmirail a initié cette procédure de transformation en 2015 et souscrit un marché public pour la réalisation de l'étude auprès de Mme KIENZ REBIERE et M. GAROS.

AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert et de prolongation de délai (jusqu'au 30 juin 2019) avec Mme KIENZ REBIERE et M. GAROS.

AUTORISE le Président de la Communauté de communes à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant,

PREND ACTE de l'affichage de la délibération correspondante à la mairie de La Ferté Bernard et à la CCHS ainsi que l'insertion de cet affichage dans un journal local et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté de communes.

Adopté à la majorité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique
Le 30 octobre 2018

Pour extrait conforme
Le 30 octobre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

